

# La potion présidentielle : Saignée pour l'hôpital et le droit à la santé !

Arras le 23 avril 2007

**Alors que les établissements publics subissent une véritable asphyxie budgétaire. L'important manque de financement en 2008 ( évalué à plus de 800 millions d'euros ) signifie des mesures touchant à l'emploi et à la masse salariale. Le nouveau plan d'économies sur la sécurité sociale et la santé de 5 milliard d'Euros annoncés pèsera lourdement sur l'hôpital et les malades.**

## Les Mesures annoncées :

- **Privatisation** : Le président a déclaré "Je souscris donc pleinement, avec Roselyne Bachelot, à la proposition faite par la commission Larcher d'un contrat de service public conclu entre l'ARS (Agence régionale de santé) et les cliniques privées",

- **Création des "communautés hospitalières de territoire"** : sur un territoire donné (à définir), les hôpitaux seraient incités à mutualiser leurs moyens sous la tutelle du grand hôpital voisin qui deviendrait le référent de plus petites structures, centralisant la gestion des investissements les activités logistiques et la répartition des médecins.

Les 1000 Hôpitaux publics seraient donc regroupés autour d'environ 300 communautés hospitalières de territoire (une quinzaine pour le Nord Pas de Calais) **ce qui va aboutir à la disparition des structures de proximité au détriment des populations concernées.**

Au total, selon une étude de la Fédération Hospitalière de France, 235 hôpitaux sont visés, dont 217 en province.

- **Des milliers de lits de court séjour des petites structures seraient fermés** ou reconvertis dans l'accueil des personnes âgées ou handicapées ou encore dans les soins post-opératoires.

- **Les pouvoirs des directeurs d'hôpitaux seraient renforcés** car "l'hôpital a besoin d'un patron", d'après le chef de l'Etat. Il ferait du directeur le président d'un "directoire" de l'établissement, remplaçant les actuels conseil d'administration et conseil exécutif.

- **Le statut des médecins hospitaliers** serait réformé en introduisant un intéressement à l'activité hospitalière pour calculer leur salaire et le choix entre le statut actuel et un statut de droit privé.

- **La réforme des urgences** : Les urgences hospitalières et la permanence des soins seront désormais gérés par les ARS, et regroupées sous un numéro unique.

## L' hôpital en Chiffres

• Les dépenses de santé représentent en France 156,6 milliards d'euros en 2006.

La part des dépenses hospitalières se monte à 69,9 milliards d'euros contre 42,8 milliards d'euros pour la médecine de ville et 31,9 milliards d'euros pour les médicaments (chiffres INSEE 2006).

• Entre 1992 et 2006, 100 000 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés (soit -18%) et 22 000 en médecine-chirurgie-obstétrique.

• Depuis le milieu des années 90, 470 établissements de soins ont fermé (-12,5%) sous l'effet des réorganisations et "restructurations" pour le secteur public et non lucratif, sous l'effet des rachats par les grands groupes financiers et les fonds de pension pour les cliniques lucratives.

• 14% de la population renonce à se soigner pour des raisons financières, les postes de soins sacrifiés sont respectivement l'optique et le dentaire.

• 90% des consultations aboutissent à une prescription, contre 50% aux Pays-Bas. En moyenne, une consultation donne lieu à la prescription de six boîtes de médicaments.

• Les ménages ont à leur charge 8,6 % des dépenses de santé, un des plus fort reste à charge des pays européens.

• En 2005, en France, la dépense totale de santé évaluée par l'OCDE s'élève à 11,1 % du PIB. Ce taux place l'Hexagone, en termes de poids de la santé dans la création de richesse nationale, à la 3eme place après les États-Unis (15,3 %) et la Suisse (11,6 %).

• La fonction publique hospitalière compte environ 1 million d'agents pour 320 104 lits.

## De mauvaises nouvelles pour les malades et tous les assurés sociaux !

• **Toujours plus de franchises** : Depuis le 1er janvier, en plus du forfait d'un euro sur chaque consultation, les assurés doivent payer 50 centimes par boîte de médicament et par acte paramédical, et deux euros par transport sanitaire, dans la limite de 50 euros par an, une participation forfaitaire de 18 euros sur les actes lourds (de plus de 91 euros), le forfait hospitalier fixé à 16 euros en 2008 (ou 12 euros en cas d'hospitalisation en service psychiatrique) à la charge des personnes hospitalisées.

Les protestations contre ce système sont nombreuses. La dernière a eu lieu le samedi 12 avril à l'appel de nombreuses associations de malades (dont Aides et l'association des diabétiques) : plusieurs centaines de personnes, à Paris et en province, ont déposé des boîtes de médicaments devant les préfectures avec ce slogan : "*pas de taxes sur nos vies*".

• **Série de déremboursements en projet** : La ministre de la Santé a évoqué le désengagement total de la Sécu des frais optiques ou dentaires, qui seraient pris en charge par des complémentaires santé qui verraient leurs tarifs flamber et pénaliser les citoyens pauvres. **Le gouvernement étudie sérieusement la restriction du cadre des Affections de Longue Durée, évoquant sans honte, l'hypothèse de ne prendre en charge le diabète ou les maladies cardio-vasculaires qu'au stade des complications avérées.** Devant la levée de boucliers des usagers et professionnels de santé, Roselyne Bachelot a précisé que cette proposition est "*en réflexion*" en attendant la loi « **santé patients et territoire** ».

• **Vers de nouvelles augmentations des mutuelles** : Les économies projetées au travers des déremboursements se reporteront de façon automatique sur les mutuelles et viendront grever une fois de plus le budget des ménages. Nombreux seront ceux qui auront à faire le choix entre le poste d'alimentation et celui des soins de santé. 8% des Français ne bénéficient pas de ces complémentaires, leur nombre devrait augmenter, créant des situations dramatiques qui *in fine* coûteront plus cher à la sécurité sociale.

• **Les zones rurales désertifiées, l'allongement des distances pour le recours à l'hôpital** : la suppression de milliers de lits de chirurgie, médecine et obstétrique, ou de lits de psychiatrie dans les hôpitaux de proximité amènera à un éloignement des lieux d'hospitalisation pour les populations accueillies.

L'hôpital n'est pas ne doit pas être une entreprise, l'assurance-maladie solidaire n'est pas une assurance privée, **la santé n'est pas une marchandise** et la protection sociale n'est pas un commerce.

**Disons le tous ensemble le 1<sup>er</sup> mai 2008  
en manifestant à Arras 10h00 place du Théâtre**

Aux côtés des autres salariés en nous mobilisant au-delà de la santé, la sécu, pour l'augmentation des salaires, la défense des services publics, des conventions collectives et du statut de la fonction publique, la défense des retraites et le refus de l'allongement de la durée de cotisation.